



REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT DU
DOUBS

COMMUNE
D'AVANNE-AVENEY

CONSEIL MUNICIPAL D'AVANNE-AVENEY

Réunion du jeudi 22 février 2024

Présents :

Mme Marie-Jeanne BERNABEU, maire

M. Yohann PERRIN, Mme Danièle BRIOT, M. Jean-Michel GROS, Mme Sylvia ESSERT,
M. Laurent DELMOTTE, adjoints

Mme Laurence MALBRANQUE (en visioconférence), Mme Cécile CAU, conseillers
délégués

Mme Marie-Chantal ROBERT, M. Mounir-Tant LOUALI, Mme France-Hélène ALIX, M.
Jean-Paul ARENA, Mme Elinda KIM.

Procurations :

Mme Melinda PHILIPPE à Mme Elinda KIM

Mme Nary ROSSI à M. Jean-Michel GROS

M. Sébastien LAFFAGE COSNIER à M. Jean-Paul ARENA

Absents : M. Luis DO ROSARIO CALÇADA, Mme Céline BAGUE, M. Eric BOTHOREL

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en
exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Par suite d'une convocation en date du 16/02/2024, les membres composant le conseil
municipal de AVANNE-AVENEY se sont réunis en mairie le jeudi 22 février 2024 à 18h30
sous la présidence de Mme le maire.

Mme le maire ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-
15 du code général des collectivités territoriales, à la désignation d'un secrétaire pris dans le
sein du conseil. M. M. Mounir-Tant LOUALI est désigné pour remplir cette fonction.

Mme le Maire demande si le compte rendu de la dernière séance fait l'objet de remarques
particulières :
ce dernier étant approuvé à l'unanimité, la séance peut commencer.



DELIBERATION N° 2024-08

Objet : Modalités de concertation du public pour l'identification des zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables ;

Vu le code de l'énergie et notamment son article L 141-5-3 ;

Considérant qu'en application de l'article L 141-5-3 du code de l'énergie, les communes doivent définir des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que leurs ouvrages (dites ZAEnR), ou à défaut caractériser l'absence de telles zones ;

Considérant qu'en application du II-2° de ce même article, ces zones sont définies par les communes après concertation du public selon des modalités librement déterminées par les communes ;

Considérant qu'il est donc nécessaire de fixer lesdites modalités de concertation avec le public

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide de définir les modalités de concertations suivantes :

- La concertation sera conduite du 22/02/2024 au 27/03/2024, clôturée par une réunion publique
- Un dossier présentant le contexte de la définition des zones d'accélération et le projet de cartographie est mis à disposition du public en mairie aux horaires habituels d'ouverture.
- Un registre destiné à recueillir les suggestions et avis du public est mis à disposition du public en mairie aux horaires habituels d'ouverture.
- Une page d'information est mise en ligne sur le site de la mairie.



DELIBERATION N° 2024-09

Objet : Finances locales : Approbation du compte financier unique 2023

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

Résultat CFU 2023 BUDGET Commune :

excédent de fonctionnement : 1 492 609.07 €
Restes à réaliser investissement : 0 €
excédent d'investissement : 458 984.43 €

Résultat CFU 2023 BUDGET Forêt :

Excédent de fonctionnement : 185 169.65 €
Restes à réaliser investissement : 0 €
déficit d'investissement : - 28 607.95 €
déficit d'investissement cumulé : - 28 607.95 €

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2024.

Mme le maire s'étant retirée, la doyenne des membres du conseil municipal dirige le vote.

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 instituant le compte financier unique,
Vu la convention relative à l'expérimentation du compte financier unique signée le 6 janvier 2022 entre M. le préfet et la commune d'Avanne-Aveney,
Vu la délibération du conseil municipal n°2021-053 du 14 octobre 2021 autorisant la signature de la convention CFU avec l'Etat
Après s'être fait présenter le budget principal et le budget annexe, ainsi que les décisions modificatives de l'exercice 2023,



- Le conseil municipal, par 15 voix pour, décide :
- de donner acte de la présentation faite du compte financier unique comme indiqué dans les tableaux ci-dessus ;
 - de constater, aussi bien pour la comptabilité principale que pour la comptabilité annexe, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, la situation des opérations générales en début et en fin de gestion sous forme de bilan d'entrée et de sortie, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
 - de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
 - d'arrêter les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus.

DELIBERATION N° 2024-10

Objet : Convention Groupe Profession Sport et Loisirs

La commune d'Avanne-Aveney a signé avec la caisse d'allocations familiales du Doubs (CAF 25) une convention territoriale globale (CTG) pour la période 2022-2023, et qui définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service de la CAF.

Afin de répondre aux objectifs fixés dans la CTG, la commune a recours aux services du Groupe Profession Sport & Loisirs et des différents groupements d'employeurs que ce groupe rassemble. Les missions de l'association et du groupement d'employeurs consistent au renforcement de l'équipe d'animation communale :

- Mise à disposition d'animateurs diplômés,
- Mise à disposition de remplaçants,
- Mise à disposition d'un directeur diplômé,
- Prêt de matériel pédagogique,
- Co-organisation d'accueil collectif de mineurs,
- Prestation de gestion et de conseil dans la réalisation des bilans et prévisionnels destinés à la CAF.

Considérant l'intérêt de développer les activités périscolaires et extrascolaires, soutenues par la CAF 25, Mme le maire propose de renouveler la convention de mise à disposition des compétences avec le Groupe Profession Sport & Loisirs et les différents groupements d'employeurs rattachés.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'autoriser le maire à signer la convention de mise à disposition des moyens avec le Groupe Profession Sport & Loisirs et les différents groupements d'employeurs rattachés, jusqu'au 31/08/2026.



DELIBERATION N : 2024-11

Objet: Jury d'assises 2025

En vertu des dispositions du code de procédure pénale, le maire doit établir une liste préparatoire servant à l'établissement de la liste annuelle des jurés d'assises. Il s'agit de tirer au sort publiquement, à partir de la liste électorale, un nombre de noms triple de celui fixé par la clé de répartition géographique, soit un total de 6 noms pour Avanne-Aveney. La liste électorale compte 1576 numéros d'électeurs.

Mme le maire propose un tirage au sort selon les modalités suivantes : tirage aléatoire électronique par bureau.

Les 6 noms tirés au sort publiquement pour le recrutement des jurés d'assises 2025, en vertu de l'arrêté préfectoral du 8 février 2024, sont :

Pour le bureau 1 :

- n° 277 : M. FERRAND Eric, 47 rue René Paillard
- n° 188 : M. COUDRY Didier, 44 Grande Rue
- n° 430 : M. LHERITIER Aymeric, 12 rue de l'Eglise

Pour le bureau 2 :

- n° 155 : Mme CARNET Typhanie, 3 rue des Iris
- n°112 : M. BOURDERIONNET Michel, 7 rue des Champs
- n°2 : Mme ABDELLI Marjana, 6 rue de Chenoz



DELIBERATION N° 2024-12

Objet : demande de DETR (extension cantine)

Madame le maire expose que le projet d'extension du bâtiment de restauration scolaire, dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base de l'avant-projet définitif proposé par le BA Architecte à 266 524.97 € HT soit 319 829.96 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
<i>Financements privés (CAF, Fondation du patrimoine, fédérations sportives...)</i>			
<i>Financements publics</i>			
Etat	DETR-DSIL	79 957.49	30
Région			
Département	Projets locaux	39 978.74	15
Grand Besançon Métropole	Fonds Climat	5 000	2
<i>Auto-financement</i>			
Fonds propres		141 588.74	53
Emprunt			
Total HT		266 524.97	100

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date de lancement de l'appel d'offre (MAPA) : 20/03/2024

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : 15/05/2024

Date prévisionnelle de fin de l'opération : mai 2025



Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 266 524.97 € HT
- approuve le plan de financement exposé
- autorise Mme le maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR ou de la DSIL et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement.

La présente délibération annule et remplace la délibération n°2023-74 du 19/12/2023.

DELIBERATION N° 2024-13

Objet : demande de DETR (Square Griottes-Bigarreaux)

Madame le maire expose que le projet d'un square au centre du lotissement Griottes-Bigarreaux, dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base de l'avant-projet définitif proposé par le Grand Besançon Métropole Direction Grands Travaux à 195 402.00 € HT soit 234 482.40 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
<i>Financements privés (CAF, Fondation du patrimoine, fédérations sportives...)</i>			
CAF 25	Aire de Jeux	9 750.00	5
<i>Financements publics</i>			
Etat	DETR-DSIL	58 620.60	30
Région			
Département			
Grand Besançon Métropole	Aménagements	46 111.50	24
<i>Auto-financement</i>			
Fonds propres		80 919.90	41
Emprunt			
Total HT		195 402.00	100



L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date de lancement de l'appel d'offre (MAPA) : avril 2024

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : octobre 2024

Date prévisionnelle de fin de l'opération : février 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 195 402.00€ HT
- approuve le plan de financement exposé
- autorise Mme le maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR ou de la DSIL et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement.

La présente délibération annule et remplace la délibération n°2023-75 du 19/12/2023.

DELIBERATION N° 2024-14

Objet : Forêt : affouage 2023-2024 – Modification du délai d'exploitation.

Vu le Code forestier et en particulier les articles L.112-1, L.121-1 à L.121-5, L.212-1 à L.212-4, L.214-3, L.214-5, L.243-1 à L.243-3.

Vu la délibération du conseil municipal d'Avanne-Aveney n°2023-052 du 27/09/2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité mes membres présents et représentés, décide que le délai d'exploitation des parcelles 5a et 6a est prolongé jusqu'au 15 mai 2024.



INFORMATIONS

Déclarations d'intention d'aliéner

Du 14/12/2023 au 25/01/2024			
N° registre	N° de parcelles	Contenance	Adresses
0250360003	AI 28 et AI 29	558	13 rue St-Vincent
0250360004	037AL 175 et 176	1649	Rue des Jonchets

Les avenants aux marchés signés

Désignation du marché	Lot concerné et entreprise	Date signature	Montant initial en €HT	Montant de l'avenant en €HT
Création 2 logements	1 – SNCB	22/01/2024	48 785.55	7 989.28
Création RPE	11 - Innovelec	24/01/2024	46 992.00	5 534.20

Agenda :

- 09/03 : concert chansons françaises, entrée libre, « Association Trois p'tites notes » salle d'Aveney
- 12/03 : Atelier « produits faits soi-même », mairie
- 16 et 17/03 : exposition d'art, mairie
- 17/03 : rassemblement de véhicules anciens
- 04/04 : conseil municipal
- 17/04 : Eveil musical à la bibliothèque (0-4 ans), à la bibliothèque, 10h
- 18/04 : conseil municipal
- 21/04 : concert Dimanches d'avril, église
- 21/04 : rassemblement de véhicules anciens
- 05/05 : HandiFort Trail, place Champfrêne, 9h-11h30
- 08/05 : commémoration armistice 1945
- 11/05 : trail des Forts
- 16/05 : conseil municipal
- 19/05 : rassemblement de véhicules anciens
- 24-25-26/05 : Cirque Compagnie du Grand Mu, au Serious Road Trip



25/05 : exposition Talents du village, église
26/05 : vide grenier USAA, terrain de foot
01/06 : Cirque, atelier, concerts et animation au Serious Road Trip
01/06 : concert Harmonie municipale, place Champfrene, repli éventuel à église
08/06 : voyage à Gruyères en Suisse
09/06 : élections européennes (1 seul tour)
15/06 : fête de la musique, place Champfrêne
16/06 : rassemblement de véhicules anciens
20/06 : conseil municipal
22/06 : concours de pétanque, stade
26/06 : 100 cordes sensibles (dès 4 ans) à la bibliothèque, deux sessions à 10h et 11h
06/07 : Festival de Cirque Un Peu de Serious
23/07 : concert du Mardi des Rives

La séance est levée à 20h05

Le prochain conseil municipal est prévu le 04/04/2024 à 18h30

Le secrétaire de séance

M. Mounir-Tant LOUALI

La présidente de séance

Mme Marie-Jeanne BERNABEU

